





## AIGU2MC - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine aiguë (A.M. du 14 février 2005, publié le 04.03. 2005).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

---

La formation à temps plein est d'au moins 3 ans et comprend un enseignement théorique, des stages à temps plein, une communication ou la publication d'un article et la présentation d'un mémoire. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

## AIGU2MC Programme

### PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

---

#### *Tronc Commun [180.0]*

---

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante



				Bloc annuel		
				1	2	3
○ WMURG2322	Séminaire de médecine d'urgence, 2e année	Andrea Penalosa-Baeza (coord.)	PR [q2] [40h] [4 Crédits]		x	
○ WMURG2382	Stages cliniques de médecine d'urgence, 2e année, 1re partie		PR [q1+q2] [] [24 Crédits]		x	
○ WMURG2392	Stages cliniques de médecine d'urgence, 2e année, 2e partie		PR [q3] [] [24 Crédits]		x	

o Troisième bloc annuel (60 crédits)

○ WAIGU2383	Stages cliniques de médecine aiguë, 3e année, 1re partie		PR [q1+q2] [] [24 Crédits]			x
○ WAIGU2393						

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis précises visité par de l



## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

---

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

L'évaluation des connaissances du candidat se fera par un contrôle continu assuré par le maître de stage et par des examens portant sur les matières enseignées. En outre, le candidat devra réaliser un travail scientifique présenté au cours d'une leçon publique et à un congrès de médecine d'urgence national ou international et/ou publié dans une revue scientifique reconnue.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en médecine aiguë.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

La formation de médecin spécialiste en médecine aiguë peut être prise en considération pour 3 années dans la formation de médecin spécialiste en médecine d'urgence, formation d'une durée totale de 6 ans. En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

## MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

---

Possibilité d'effectuer une partie de la formation à l'étranger.

## GESTION ET CONTACTS

---

### Commission d'enseignement :

BELLEFLAMME Marie, DENOEL Paule, DETAILLE Thierry, DESCHIETERE Gérald, DUPRIEZ Florence (secrétaire), FEYE Frédéric, FLAMENT Julien, GENBRUGGE Cornelia, GENDEBIEN Félix, GREGOIRE Charles, HOUGARDY Ludivine, HOUTEKIE Laurent, JACQUES Jean-Marie, LENS François-Xavier, PELGRIM Jean-Pierre, PENALOZA BAEZA Andrea (présidente), STEENEBRUGGEN Françoise, STROOBANTS Jan, THOMA Maximilien, THYS Frédéric, VERSCHUREN Franck, WAUTERS Vanessa.

### Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire ([MEDE](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

MEDE

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: [+32 \(0\)2 764 50 20](tel:+3227645020) - Fax: [+32 \(0\)2 764 50 35](tel:+3227645035)

Mandat(s)

- Doyenne : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine ([MSCM](#))

Responsable académique du programme: [Andrea Penaloza-Baeza](#)

Jury

- Président du jury: [Andrea Penaloza-Baeza](#)
- Secrétaire du jury: [Florence Dupriez](#)

Personne(s) de contact

- Vice-président du Jury de sélection: [Louis De Canniere](#)
- Personne de contact du service clinique (02/764 27 05): [paule.denisty@uclouvain.be](mailto:paule.denisty@uclouvain.be)
- Secrétariat facultaire de gestion des masters de spécialisation en médecine (02/764 52 35): [Anne Lepage](#)
- Secrétariat facultaire de gestion des masters de spécialisation en médecine: [Latevi Armand Lawson](#)